

# EQUATEUR

## Mine de Mirador

- **Informations sur la mine :**

Emplacement : Cordillera del Condór, Sud-Est du pays, provinces de Morona Santiago et Zamora Chinchipe.

Type : ciel ouvert

Superficie prévue : 641,4 ha

Minerais exploités : Cuivre et or

Exploitant: Corriente Resources (Canada), Ecuacorriente (filiale équatorienne)

- **Degré d'avancement :**

Les concessions ont été obtenues en 2000. L'entreprise prévoit d'extraire, via sa filiale équatorienne, Ecuacorriente SA, 11 millions de livres de cuivre. L'exploitation devrait durer 19 ans. Ce projet est le premier prévu, et le plus important du pays, d'une longue série dans la Cordillera del Condór. Le projet avait été suspendu en 2008, le temps d'adopter la nouvelle constitution et la nouvelle Loi minière du pays. L'autorisation de recommencer les activités a été donnée à la fin de l'année 2009. Les travaux d'exploration sont en phase finale.



Source : <http://www.larepublica.ec/blog/economia/2011/12/11/gobierno-dice-que-la-segunda-mina-de-cobre-mas-grande-del-mundo-esta-en-morona/>

- **Peuple(s) concerné(s) :**

Le projet se situe sur des territoires ancestraux des peuples Shuar d'Equateur et des communautés métisses paysannes. Le peuple Shuar regroupe environ 100 000 personnes, réparties sur un territoire d'un million d'hectares entre les provinces de Napo, Pastaza, Morona, Santiago, Zamora, Chinchipe et Sucumbíos. Le peuple Shuar s'est organisé politiquement à travers la Fédération Interprovinciale des Centres Shuars (FISCH), la Fédération du Peuple Shuar Equatorien (FIPSE), l'Organisation Shuar d'Equateur et la Fédération Shuar Zamora Chinchipe (FSZCH). Par ailleurs, plusieurs petites organisations ont vu le jour lors de la mobilisation contre le projet minier, comme la Coordination Paysanne Populaire de Morona Santiago ou la Coordination pour la Vie et la Souveraineté de Gualaquiza. Ces organisations sont par ailleurs membres de la Confédération des nationalités indigènes de l'Equateur (CONAIE), représentant près de 90% des indigènes équatoriens, qui s'est farouchement opposée à la nouvelle loi minière.

A partir de 2005, les mouvements indigènes et paysans ont organisé des protestations contre les méga-projets dont celui de Mirador, avec le soutien des organisations écologistes, paysannes et des groupes de défense des droits de l'homme, notamment dans les provinces de Zamora -Chinchipe et de Morona-Santiago. Les manifestations se sont soldées par des cas de répression, de poursuite et de condamnation de leaders sociaux et de citoyens. Face à cette situation, en 2008, l'Assemblée constituante, reconnaissant le droit des personnes de défendre leur territoire et milieu naturel, a offert une amnistie générale en échange de l'abandon de centaines de dossiers d'enquête et de procédures à son encontre.

- **Impacts environnementaux et socio-économiques :**

Le projet se situe dans une région protégée de l'Amazonie, le parc binational (Pérou-Equateur) del Condór. C'est une région particulièrement riche en biodiversité, importante pour la régulation du cycle hydraulique car elle est couverte quotidiennement de nuages bas qui déposent de l'humidité dans ses différents écosystèmes, contribuant à la formation de sources, de ruisseaux et de rivières qui déversent leurs eaux dans les grandes rivières amazoniennes.

Une étude réalisée en mars 2010 par l'association Acción Ecológica fait le point sur la situation des projets dans la Cordillera del Cóndor. Ce rapport a été réalisé pour le projet CEECEC (Civil Society Engagement with Ecological Economics) de la Commission Européenne dont l'objectif est d'augmenter l'interaction entre les académiciens et les organisations sociales. Ce rapport consacre une partie de son analyse aux impacts environnementaux des projets miniers, ces impacts constituant l'une des préoccupations des populations locales : les mines à ciel ouvert utilisent des produits toxiques, comme le cyanure, pour extraire les minerais. Ces produits s'infiltrent ensuite dans les nappes phréatiques, notamment dans cette région où les précipitations sont très importantes, risquant de contaminer les fleuves et rivières, et à terme, la qualité de l'eau est irrémédiablement affectée. Quant à la quantité d'eau, elle constitue également un problème pour l'agriculture traditionnelle de ces populations, étant donné que la mine nécessite des quantités d'eau colossales. Enfin, de par l'utilisation de substances toxiques et à cause du risque d'infiltration, les sols seraient affectés de manière irréversible ; le paysage serait endommagé, il en va de même pour les écosystèmes et la biodiversité de la région qui seraient durablement affectés.

Il est à noter que Coriente Resources, ayant des droits sur 24 concessions minières en Equateur, a adopté un code de déontologie régissant la conduite des employés et de ses filiales en Equateur. Ce code traite, entre autres, du développement durable et de la responsabilité sociale. Par rapport au

développement durable, le code prévoit l'application de mesures de protection de la santé et de l'environnement, conformément aux exigences des lois applicables, des permis d'exploitation et des politiques de l'entreprise en matière de santé, sécurité et collectivité. En ce qui concerne la responsabilité sociale, le code exige que ses employés : respectent la culture, les traditions et valeurs des personnes et groupes touchés par les communautés ; réduisent les menaces à l'environnement dans lequel exercent Ecuacorriente ou ses filiales, et reconnaissent les collectivités comme « groupes d'intérêts » ; mènent à bien des processus de consultation et communication ; participent au développement social, économique et institutionnel soutenable des communautés où exercent Corriente ou ses filiales.

Néanmoins, sur le site de Mirador, peuvent être observés, le manque de participation à la gestion environnementale par la population en général et l'absence d'un processus adéquat de consultation des peuples autochtones; le programme d'acquisition de terres poursuivi par Ecuacorriente et ses conséquences sur le droit des communautés paysannes et autochtones à occuper leurs terres, y jouir d'un logement adéquat et y trouver une source de travail et de nourriture, sans parler des impacts environnementaux sur le droit à l'eau des communautés ; la répression et la criminalisation des hommes et femmes qui ont osé s'opposer aux projets miniers des provinces de Zamora et Morona Santiago dans le cadre d'un mouvement national de résistance à l'extraction minière à grande échelle, particulièrement là où des mégaprojets d'exploration ont été développés Cette répression et cette criminalisation des défenseurs de leurs territoires et communautés se sont soldées par la violation de droits humains fondamentaux comme l'intégrité physique et personnelle, la liberté et sécurité individuelle, le droit à la liberté d'expression, la dignité humaine et un traitement équitable, entre autres.

- **Actions en cours**

Les mobilisations se sont poursuivies en 2010 tant du point de vue de la révision de la loi minière que de celui de révision du projet Mirador. Le 3 mars 2010, une mobilisation, qualifiée d' « indigène », a rassemblé plus de 1500 personnes qui se sont rendues à la Cour Constitutionnelle afin que la Loi Minière soit déclarée anticonstitutionnelle : autochtones, paysans, étudiants, écologistes, comités citoyens, dirigeants et représentants se sont regroupés dans les rues de Cuenca afin de réclamer leurs droits. Une mission internationale a également été désignée en 2010 pour établir un rapport présenté à Quito du 11 au



13 janvier 2011 avec les conclusions et recommandations adressées aux responsables de Corriente Recursos, aux autorités gouvernementales, aux entreprises du secteur minier et aux acteurs de la société civile. Ce rapport, « Intervention minière à grande échelle en Équateur et atteinte aux droits humains : le dossier Corriente Recursos » a été élaboré par la Commission oecuménique des droits humains de l'Équateur (Comisión Ecuaménica de Derechos Humanos, CEDHU) avec l'appui de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) ses ligues équatoriennes, la Fondation régionale de conseils en droits humains (Fundación Regional de Asesoría en Derechos Humanos, INREDH) et le Centre de droits économiques et

Source : <http://fr.globalvoicesonline.org/2012/03/16/101990/>

sociaux (Centro de Derechos Económicos y Sociales, CDES), ainsi que l'organisme canadien Droits et Démocratie. Nous nous appuyons ici sur un résumé de ce rapport.

**Sources :**

<http://www.mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=16384>

<http://risal.collectifs.net/spip.php?article2493>

<http://cdhal.org/cas/projet-mirador-equateur>

**Voir le rapport *Exploitation minière à grande échelle et violations des droits humains en Equateur. Dossier Corriente Resources Inc (2010):***

[http://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/docs/ngos/FIDHEcuadorWG47\\_fr.pdf](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/docs/ngos/FIDHEcuadorWG47_fr.pdf)